



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Sous-Directrice générale
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Tél.: +39 06570 52298

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Table des matières

I. Généralités et portée du présent document	3
A. Portée du document	3
B. Décisions et indications de la Conférence	3
C. Aperçu du cycle de programmation de la FAO	4
II. Éléments saillants du Programme	5
A. PTB 2024-2025: éléments saillants et indications des organes directeurs.....	5
B. Ajustements programmatiques et opérationnels.....	7
III. Ajustements à apporter au budget et aux postes.....	11
A. Ajustements à apporter à la répartition des crédits entre les chapitres du budget	11
B. Ajustements à apporter aux postes inscrits au PTB.....	12
C. Montant estimatif révisé des ressources extrabudgétaires	12
IV. Économies et gains d'efficience.....	14
V. Décisions à prendre	17

Liste des annexes:

Annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé

Annexe 2: Extraits des rapports de la 43^e session de la Conférence (1-7 juillet 2023) et de la 172^e session du Conseil (24-28 avril 2023) concernant les décisions et indications relatives au Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et au Programme de travail et budget 2024-2025

Annexe 3: Budget 2024-2025 par chapitre budgétaire

Annexe 4: Ajustements à apporter aux ouvertures de crédits nettes 2024-2025, par unité

Annexe 5: Budget 2024-2025 par chapitre et par région

Annexe 6: Effectifs par classe et par unité

Annexe 7: Organigramme – Siège et bureaux décentralisés

I. Généralités et portée du présent document

A. Portée du document

1. Alors qu'il entame son deuxième mandat à la tête de l'Organisation, le Directeur général poursuit l'ambition qui est la sienne de bâtir une FAO dynamique et moderne œuvrant pour un monde meilleur, dans le cadre d'une démarche tournée vers l'action en phase avec les compétences fondamentales de l'Organisation. Guidée par son principe d'unité d'action, et misant sur la transparence, l'innovation, l'inclusion et un modèle d'activité amélioré, la FAO continuera de lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités pour aider ses membres à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. En juillet 2023, les participants à la Conférence ont approuvé le Plan à moyen terme (PMT) (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025¹. Le présent document sur les ajustements à apporter au PTB 2024-2025 propose des améliorations que le Conseil est invité à examiner en décembre 2023, conformément au processus de programmation et de budgétisation établi, qui est décrit plus en détail ci-après. Il reflète les décisions et indications de la Conférence et reprend les ajustements que le Directeur général suggère d'apporter pour parvenir à réaliser le but qu'il s'est fixé d'accroître la visibilité et l'influence de la FAO à l'approche de son 80^e anniversaire.

3. Les ajustements à apporter au PTB 2024-2025 sont présentés au Comité du Programme et au Comité financier pour examen et au Conseil pour approbation à sa 174^e session en décembre 2023.

B. Décisions et indications de la Conférence

4. La Conférence a approuvé le Programme de travail et a voté une ouverture de crédits budgétaires de 1 021,7 millions d'USD au taux de change budgétaire de 2024-2025, soit 1 EUR = 1,12 USD (résolution 4/2023).

5. La Conférence a réaffirmé les conclusions et recommandations concernant le PMT (révisé) 2022-2025 et le PTB 2024-2025 qui ont été formulées à sa 172^e session par le Conseil². Les indications techniques de ce dernier sont résumées ci-dessous:

- a) a rappelé le rôle important des activités normatives de la FAO fondées sur des données scientifiques et factuelles;
- b) a souligné qu'il était important de protéger et de financer les activités normatives et techniques de la FAO, y compris le Programme de coopération technique (PCT), ainsi que les conventions, les organes conventionnels, y compris les fonctions de dépositaire, et les accords intergouvernementaux;
- c) est convenu de la nécessité d'appuyer l'exécution des fonctions essentielles et du mandat de la FAO au moyen de ressources provenant de son budget ordinaire et a souligné que les contributions volontaires devaient être en phase avec la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031;
- d) est convenu du rôle important et indispensable de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la réalisation du Programme 2030 et a encouragé la FAO à dynamiser et renforcer encore la coopération Sud-Sud et triangulaire;

¹ C 2023/3.

² CL 172/REP, paragraphe 9, alinéas c à h.

- e) a souligné qu'il était important de doter les bureaux décentralisés des ressources nécessaires, notamment les ressources techniques et autres ressources, afin d'améliorer les capacités de l'Organisation en matière de mise en œuvre;
- f) a insisté sur l'importance des fonctions de surveillance, de contrôle interne et d'appui.

6. En outre, la Conférence³ a demandé à la Direction de trouver des possibilités d'économies et de gains d'efficacité dans le PTB 2024-2025 qui est proposé, et de fournir des renseignements sur ces économies et gains d'efficacité par la voie des mécanismes prévus à cet effet, notamment en présentant au Conseil en décembre 2023, par l'intermédiaire du Comité financier, des propositions d'ajustements à apporter au PTB 2024-2025 concernant sa mise en œuvre, et a demandé par ailleurs à la Direction de définir un plan financier à plus long terme pour trouver d'autres mesures d'efficacité et se pencher sur l'équilibre entre les contributions ordinaires et volontaires.

7. Un extrait complet du rapport de la Conférence est reproduit à l'annexe 2.

C. Aperçu du cycle de programmation de la FAO

8. Les ajustements à apporter au PTB 2024-2025 s'inscrivent dans le contexte du cycle de programmation général de la FAO, qui a été approuvé dans la résolution 10/2009 de la Conférence de la FAO⁴ et inscrit dans les Textes fondamentaux de l'Organisation, à la section F du Volume II. On trouvera une illustration du cycle de programmation à la *figure 1*.

Figure 1: Calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs

Processus		ANNÉE 1				ANNÉE 2			
		Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
PLANIFICATION	Examen des performances en matière de mise en œuvre Cadre stratégique (Un exercice sur deux)	CR	CP/CF CL	CT	CP/CF CL	EB	CP/CF CL	CONF	CP/CF CL
	PMT-PTB (Prochain exercice)	Apport relatif aux priorités				Examen/Approb.		Ajustement	
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	Examen de la mise en œuvre et ajustement (exercice en cours)								
	Résultats (Exercice précédent)								
ÉVALUATION	Impact								

Légende: CR: Conférence régionale | CT: Comités techniques du Conseil | CP: Comité du Programme | CF: Comité financier | CL: Conseil | CONF: Conférence
PMT: Plan à moyen terme | PTB: Programme de travail et budget | EB: Extrabudgétaire

9. Le cycle débute par l'intervention des conférences régionales et des comités techniques qui, pendant la première année de l'exercice biennal, contribuent conjointement à la formulation du Programme de travail et budget. Ce dernier est ensuite présenté au Comité du Programme et au Comité financier ainsi qu'au Conseil pour qu'ils le passent en revue et fassent part de leurs indications, puis il est soumis à l'examen final de la Conférence. Ce calendrier permet aux organes directeurs de la FAO d'examiner et de contrôler à intervalles réguliers les processus de programmation de l'Organisation et d'apporter à plusieurs reprises, tout au long du cycle, des contributions et des orientations sur les priorités,

³ C 2023/REP, paragraphe 60.

⁴ Cette résolution a été adoptée à la 36^e session de la Conférence de la FAO.

les éléments à privilégier et les ajustements nécessaires, en synchronisation avec le rythme de production des documents de planification et des rapports de la FAO.

10. On rappellera par ailleurs que les processus de programmation à plus longue échéance permettent de bénéficier des contributions et des indications de l'ensemble des organes directeurs, puisqu'ils prévoient l'établissement d'un nouveau plan à moyen terme tous les quatre ans, celui-ci étant révisé lors de l'exercice biennal intermédiaire, ainsi que la révision du Cadre stratégique tous les quatre ans. Ainsi, la Direction peut tenir compte des avis formulés par les organes directeurs en ce qui concerne, d'une part, les tendances et les difficultés qui se manifestent dans le secteur des systèmes agroalimentaires et, d'autre part, les mesures qui contribueront le plus à la transformation de ces systèmes.

11. La Conférence a également insisté sur les avantages qu'il y avait à organiser des réunions informelles avec les membres pendant le processus de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats pour éclairer et faciliter l'élaboration du programme de travail et budget et suivre son avancement.

II. Éléments saillants du Programme

A. PTB 2024-2025: éléments saillants et indications des organes directeurs

12. La FAO amorce à présent l'exécution du deuxième exercice biennal couvert par le Plan à moyen terme 2022-2025 dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et des *quatre améliorations* qui en constituent le fondement, à savoir *l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*, en ne laissant personne de côté.

13. La FAO s'est employée à ancrer ses activités dans le Cadre stratégique de l'Organisation en se dotant d'une ossature solide fondée sur plusieurs piliers, notamment les quatre grandes stratégies thématiques ayant trait respectivement à la mobilisation du secteur privé, à la science et l'innovation, au changement climatique et à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, ainsi que le Cadre de gestion environnementale et sociale qui définit les principales exigences de résultats pour le programme de travail de la FAO.

14. Le Programme de travail et budget 2024-2025, approuvé par la Conférence en juillet 2023, rend compte des tendances et des risques qui se sont fait jour récemment en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale dans le contexte des enjeux et possibilités d'envergure mondiale recensés dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. À la lumière de ces tendances et risques d'apparition récente ainsi que des indications données par les organes directeurs, l'Organisation a remanié son plan de travail au titre des *quatre améliorations* et des 20 domaines prioritaires du Programme⁵ dans le but de renforcer encore l'action qu'elle mènera dans le cadre de ses programmes en 2024 et en 2025 et de tirer parti de son avantage comparatif pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

15. Le PTB 2024-2025 répertorie également les programmes qui sont mis en avant ou en retrait⁶ compte tenu de l'évolution des besoins, l'objectif étant d'accorder l'attention voulue aux domaines d'activité prioritaires. La FAO mettra particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la Stratégie en matière de science et d'innovation et à la Stratégie relative au changement climatique⁷.

⁵ C 2023/3, annexes 1 et 3.

⁶ C 2023/3, paragraphes 77 à 89.

⁷ C 2003/3, paragraphe 58.

16. Face à la crise climatique, la FAO interviendra notamment en déployant des solutions intégrées de remise en état des terres et de gestion des ressources en eau pour rétablir la productivité, améliorer la sécurité alimentaire et créer des emplois grâce aux efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, ainsi qu'en donnant la priorité au développement de systèmes agroforestiers à la fois adaptables et résilients.

17. La Conférence a insisté sur l'importance des fonctions de surveillance, de contrôle interne et d'appui⁸, et il est à noter que le PTB 2024-2025 prévoit des recouvrements de dépenses d'appui supplémentaires de 22,7 millions d'USD qui sont réaffectés au renforcement de la programmation et de l'appui programmatique, de la gestion et de la surveillance ainsi que des services d'appui. Parmi les éléments qui seront ainsi consolidés figurent les fonctions d'enquête et de vérification, les capacités d'évaluation, les services logistiques, les technologies de l'information et de la communication, les services chargés des finances et les fonctions de gestion des ressources humaines⁹. La FAO continuera également de bénéficier des conseils et des recommandations de son Comité consultatif de contrôle et d'autres organes professionnels d'évaluation et de contrôle pour renforcer ses fonctions de gestion interne et assurer un mode de fonctionnement harmonieux et efficient, y compris grâce à des activités d'inspection et de vérification, à la promotion de la déontologie professionnelle et au règlement des différends.

18. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (CSST), auquel les membres accordent une grande importance, la FAO poursuivra les efforts engagés pour traduire en actes les lignes directrices énoncées dans le document *La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à la FAO: Directives sur l'action à mener (2022-2025)* aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités de CSST à l'échelle de l'Organisation. Un accent particulier sera mis sur le renforcement et l'élargissement des partenariats et des alliances stratégiques au moyen de différents instruments institutionnels et d'une intensification de la collaboration avec tout un ensemble de parties prenantes¹⁰.

19. En outre, en écho à la place importante qu'ont accordé les membres aux activités normatives fondées sur des données scientifiques et factuelles ainsi qu'à la production de données et de statistiques pour éclairer la prise de décisions¹¹, la FAO continuera d'utiliser au mieux ses atouts dans le domaine normatif et s'attachera en priorité à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs afin d'instaurer des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, et à favoriser la production de publications institutionnelles phares de grande qualité. Cette approche s'inscrit dans le prolongement du changement d'orientation opéré par la FAO au profit d'un modèle d'activité tourné vers l'avenir qui promeut la science, la technologie et l'innovation¹².

20. Comme indiqué dans le PTB 2024-2025, la FAO a également défini un ensemble restreint de *domaines d'impact à valeur ajoutée* qui représentent des domaines de travail à fort impact particulièrement prometteurs au titre de chacune des *quatre améliorations*. Ce faisant, la FAO sera à même d'accélérer la concrétisation des résultats, de promouvoir la collaboration multidisciplinaire dans l'ensemble de l'Organisation et de donner l'attention et le rang de priorité voulus aux domaines de travail présentant un intérêt stratégique particulier¹³.

⁸ CL 172/REP, paragraphe 9, alinéa h.

⁹ C 2003/3, paragraphes 73 à 74.

¹⁰ C 2023/3, paragraphes 196 à 197.

¹¹ CL 172/REP, paragraphe 9 et C 2023/REP, paragraphe 53.

¹² C 2023/3, paragraphes 50 à 53.

¹³ C 2023/3, paragraphe 60.

21. Enfin, dans le but de promouvoir une prise de décisions fondée sur des données factuelles dans le contexte de l'appui au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et aux processus de programmation conjoints au niveau des pays, la FAO cherche de nouvelles façons de renforcer, par des moyens novateurs, son appui en matière de données et d'analyse dans le cadre de la formulation des analyses communes de pays des Nations Unies et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'établir un diagnostic fiable des systèmes agroalimentaires, de repérer les arbitrages à réaliser et de dégager les synergies possibles pour assurer un positionnement optimal de la FAO au niveau national.

B. Ajustements programmatiques et opérationnels

22. Dans le cadre des ouvertures de crédits nettes approuvées par la Conférence pour l'exercice 2024-2025 et conformément aux indications de la Conférence, les ajustements programmatiques et opérationnels présentés ci-après sont proposés à l'approbation du Conseil, afin de garantir une utilisation et une distribution optimales des ressources de l'Organisation. Ces ajustements visent à aider la FAO à concrétiser son ambition de s'imposer comme une organisation internationale dotée d'une gouvernance interne et d'une culture organisationnelle exemplaires, qui œuvre à l'unisson partout où elle est présente afin de fournir des services de qualité professionnelle, de mobiliser des ressources et de bâtir un environnement de travail ouvert, transparent, efficient et efficace. Ils doivent permettre à la FAO de donner la pleine mesure de ses capacités, d'impulser un mouvement de transformation fondé sur l'innovation et de disposer de moyens accrus pour servir ses membres.

Bureau des jeunes et des femmes

23. Pour continuer d'étoffer les capacités de la FAO, il est proposé de créer un Bureau des jeunes et des femmes (OYW) qui permettra à l'Organisation de mieux servir ses membres en défendant la cause de ces deux groupes. Ce bureau veillera à ce que les jeunes et les femmes puissent agir en tant que forces motrices à la fois au sein de l'Organisation, en facilitant l'avancement de leurs carrières, et en dehors, en sollicitant leur aide pour trouver des idées et des approches novatrices dans le cadre du mandat de la FAO.

24. Le Bureau s'attachera également à dynamiser et à institutionnaliser encore davantage les activités du Comité de la jeunesse et du Comité des femmes de la FAO, ainsi que le Forum mondial de la jeunesse, qui se tient chaque année dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation et qui a été pensé par la FAO comme un réseau mondial de partenaires destiné à faciliter la diffusion d'initiatives porteuses de changement et à encourager des actions propices à la transformation des systèmes agroalimentaires.

25. Le Bureau s'emploiera à promouvoir l'adoption d'un mode de direction porteur de transformation, qui contribuera à l'égalité des genres et à une plus grande participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions sur le lieu de travail et dans le cadre des initiatives de la FAO, renforçant ainsi l'obligation des responsables de rendre compte des mesures prises dans ces domaines. Il collaborera avec les initiatives mondiales qui traitent des enjeux liés aux jeunes et aux femmes, avec les entités du système des Nations Unies et les autres partenaires ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, afin de renforcer encore la défense du rôle des jeunes et des femmes dans les systèmes agroalimentaires ainsi que leur participation à ces systèmes. Il travaillera en étroite association avec les unités techniques de l'Organisation qui coordonnent la mise en œuvre de la Politique de la FAO sur l'égalité des genres et du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux ainsi que des programmes et initiatives connexes.

26. L'effectif du Bureau des jeunes et des femmes sera composé d'un directeur, de quatre fonctionnaires du cadre organique et de deux agents des services généraux, ce qui représentera un coût additionnel total de 1,5 million d'USD (chapitre 5).

Activités de la FAO relatives à la collaboration avec le secteur privé et les acteurs non étatiques

27. La fonction de gestion des partenariats avec le secteur privé, qui relevait jusqu'ici de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR), sera intégrée à la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU). La Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé et les dispositifs connexes, comme les contrôles préalables et le portail Connect, étant désormais bien établis, cette réorganisation sans incidence sur le budget vise à centraliser la collaboration de la FAO avec les acteurs non étatiques et à consolider les alliances stratégiques de l'Organisation. La transition qui sera opérée permettra de tirer parti du savoir-faire de PSU en matière de gestion des partenariats, avec un double objectif en tête: faire en sorte que la FAO soit mieux à même de nouer et d'entretenir des partenariats axés sur le développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et durables avec toutes les catégories de partenaires externes potentiels; et centraliser la fonction de compte rendu sur les partenariats.

Promotion de l'innovation

28. Le Bureau de l'innovation (OIN) joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre du programme d'innovation et de la Stratégie en matière de science et d'innovation de la FAO. Il renforce la capacité de l'écosystème de la FAO à innover, à mener des activités de prospective stratégique et à favoriser le développement d'un environnement propice à l'innovation.

29. En plus de gagner en importance dans le PTB 2024-2025, qui lui alloue 2,3 millions d'USD supplémentaires, OIN se voit confier la responsabilité de l'équipe de la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture en lieu et place de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), ce qui suppose le transfert au sein de ses effectifs d'un poste de fonctionnaire du cadre organique et d'un poste d'agent des services généraux, ainsi que de ressources pour le personnel hors fonctionnaires. Les écoles pratiques d'agriculture constituent l'un des mécanismes les plus efficaces de la FAO pour encourager l'innovation à l'échelle locale. Il s'agit d'un outil qui est utilisé par l'ensemble des unités de l'Organisation et en collaboration avec plus d'une vingtaine de partenaires internationaux dans tous les secteurs et tous les domaines thématiques: cultures, élevage, pêche, forêts, systèmes de production intégrés, changement climatique, nutrition, égalité des genres, technologies de l'information et de la communication et chaînes de valeur, entre autres.

30. Avec ce transfert, la structure d'OIN s'articule désormais autour de trois piliers essentiels qui sont étroitement liés: l'agriculture numérique, les biotechnologies et la plateforme des écoles pratiques d'agriculture.

Rationalisation des fonctions statistiques

31. La fonction de statisticien en chef, qui relevait précédemment du Bureau du Statisticien en chef (OCS), sera intégrée à la Division de la statistique (ESS), la personne à la tête de cette division assumant désormais le rôle de statisticien en chef en sus de ses attributions. Bien qu'il n'ait aucune d'incidence d'un point de vue budgétaire, cet ajustement organisationnel doit permettre de consolider les fonctions statistiques et d'en améliorer l'efficacité. Dans le cadre de cette fusion, il est prévu de procéder à une réorganisation au sein d'ESS pour garantir l'évaluation indépendante des activités statistiques de la FAO, avec l'établissement d'une unité de l'assurance qualité qui rendra compte des résultats de ses contrôles et communiquera ses recommandations au Groupe de coordination de la FAO sur les données¹⁴.

¹⁴ Le Groupe de coordination sur les données est chargé d'approuver et d'adopter les politiques, procédures et normes internes pour les données et les statistiques, de superviser les priorités stratégiques concernant les données et les statistiques qui profiteront à l'Organisation et à ses parties prenantes et de veiller à ce que la concrétisation de

Bureau des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (OSL)

32. Un nouveau poste de fonctionnaire du cadre organique a été créé pour OSL (0,4 million d'USD au titre des chapitres 1 à 4), afin de permettre à la FAO de mieux soutenir les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement sans littoral (PDSL). Pour donner suite à l'appel à l'action qui avait été lancé lors de la manifestation ministérielle de haut niveau organisée en juin 2023, la FAO intensifiera son appui en renforçant les capacités d'adaptation et en répondant aux besoins spécifiques des groupes vulnérables dans ces pays, au moyen de la mobilisation de ressources. OSL hébergera également un réseau mondial de collaboration pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment grâce à une collaboration plus étroite entre ces pays, et développer les moyens de mise en œuvre. Le renforcement de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et avec d'autres partenaires des Nations Unies au niveau national permettra de soutenir davantage les pays les plus vulnérables.

Bureau de la déontologie (ETH)

33. Afin de renforcer l'attention accordée au sein de l'Organisation à la déontologie et aux principes, un poste de fonctionnaire du cadre organique a été ajouté au sein du Bureau de la déontologie (0,4 million d'USD au titre du chapitre 9). Depuis sa création en 2020, ETH enregistre une augmentation constante des demandes dont il est saisi, ce qui indique que les membres du personnel sont davantage sensibilisés aux questions de déontologie et s'adressent à lui plus volontiers. Les ressources supplémentaires lui permettraient d'assurer la continuité de ses activités et de soutenir la poursuite des efforts en matière d'élaboration de politiques et de sensibilisation.

Autres éléments d'intérêt concernant l'exercice biennal 2024-2025

34. Outre les ajustements programmatiques et opérationnels présentés brièvement ci-dessous en vue de leur approbation par le Conseil, d'autres éléments dignes d'intérêt sont mis en avant dans les paragraphes qui suivent.

Réalignement du Centre mixte FAO/OMS

35. Dans le prolongement de la mise en place du Centre mixte FAO/OMS (CJW) en 2020-2021¹⁵, un réalignement est prévu pour optimiser encore davantage l'efficacité opérationnelle de cette structure au sein de la FAO. Cet ajustement, qui n'aura pas d'effet sur le budget, permettra d'approfondir les synergies entre le Codex et la Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) et entre l'équipe chargée de l'approche «Une seule santé» et la Division de la production et de la santé animales (NSA). Ainsi, CJW sera mieux à même de promouvoir l'application des normes du Codex et la fourniture d'avis scientifiques en collaboration avec ESF. Le Codex conservera son indépendance – son secrétariat étant hébergé par la FAO –, tout en bénéficiant du soutien d'ESF, qui l'aidera à se positionner de manière plus centrale dans la transformation des systèmes agroalimentaires et par l'intermédiaire de son Programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Parallèlement, CJW renforcera, en collaboration avec NSA, les initiatives en rapport avec l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens (RAM), les menaces biologiques et sanitaires et la lutte contre les maladies. Le Centre continuera d'agir comme un pôle de coordination et de facilitation, à la fois en interne et en externe, avec l'Alliance quadripartite, en ce qui concerne le Plan d'action conjoint «Une seule santé». Par ailleurs, NSA recentrera ses efforts sur la production animale durable, l'alimentation et la génétique

ces priorités soit conforme aux politiques, principes et initiatives des Nations Unies relatifs aux données ainsi qu'aux priorités programmatiques générales de la FAO.

¹⁵ CL 164/3, paragraphe 50.

animales, l'innovation en matière d'élevage, les solutions adaptées au climat et les techniques après récolte afin d'être davantage en mesure de répondre aux sollicitations croissantes des membres dans le domaine de la transformation durable du secteur de l'élevage. Le Directeur ou la Directrice de NSA assumera également le rôle de vétérinaire en chef, ce qui permettra à l'Organisation d'accorder une place plus importante à l'approche «Une seule santé» et à la lutte contre les maladies. ESF et NSA travailleront également ensemble par l'intermédiaire du Centre mixte en vue de renforcer leurs liens avec le secteur de la santé.

Musée et réseau mondial de l'alimentation et de l'agriculture

36. La FAO entend également établir un musée et réseau mondial de l'alimentation et de l'agriculture, financé au moyen de ressources extrabudgétaires, pour mettre à l'honneur le patrimoine alimentaire et agricole et planifier de manière rigoureuse les activités relatives aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM). Elle hébergera un réseau mondial, et invitera les membres ayant des musées consacrés à l'agriculture à exposer leurs collections et à présenter leurs pratiques agricoles traditionnelles.

Pôles de connaissances

37. En 2024-2025, la FAO compte mettre sur pied des pôles de connaissances régionaux, à la fois spécialisés et complémentaires, pour tirer pleinement parti de ses atouts et stimuler une transformation fondée sur l'innovation. Ces pôles, qui viendront compléter et élargir la structure décentralisée actuelle, seront hébergés dans des pays qui peuvent mettre à disposition des connaissances et des outils spécifiques au niveau régional ou mondial, par exemple dans le domaine de l'agriculture tropicale ou de la sécurité sanitaire des aliments. De plus amples informations seront communiquées à ce sujet dès que l'on aura commencé à constituer des partenariats en vue de la création de ces pôles.

38. La FAO continuera d'élaborer des produits normatifs pour renforcer l'interface entre la science et les politiques et améliorer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques dans les systèmes agroalimentaires, et s'emploiera à promouvoir les échanges et la coopération aux échelons régional et mondial avec les principales institutions de recherche et universités de la planète.

Cadre de résultats (annexe 1)

39. L'annexe 1 contient le cadre de résultats approuvé dans le PTB 2024-2025 pour les quatre améliorations, l'objectif 5, les objectifs fonctionnels et les chapitre spéciaux. Le cadre comprend désormais des indicateurs de performance clés révisés concernant les partenariats au titre de l'objectif fonctionnel 7; ceux-ci sont axés sur la qualité des partenariats noués et développés ainsi que sur la mise à disposition d'informations sur ces partenariats, comme l'avait demandé le Comité financier à sa 195^e session en mars 2023¹⁶.

Organigramme (annexe 7)

40. L'organigramme qui figure à l'annexe 7 présente les ajustements évoqués ci-dessus et intègre les changements suivants qui ont été apportés aux dénominations du CJW et des divisions ESF, ESP, ESA, CSI et PSR afin de rendre mieux compte de la nature de leurs activités:

- Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et Une seule santé) (CJW)
- Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF)
- Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres (ESP)
- Division de l'économie et des politiques agroalimentaires (ESA)

¹⁶ CL 172/9, paragraphe 21, alinéa f.

- Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique (CSI)
- Division de la mobilisation de ressources (PSR)

41. Il convient de rappeler, comme cela avait fait à la 164^e session du Conseil, que la structure du siège se compose de trois éléments, à savoir: i) les bureaux, qui ont une fonction transversale au sein de l'Organisation; ii) les centres, qui assurent une fonction importante de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, avec des institutions financières internationales et avec d'autres partenaires internationaux; et iii) les divisions, qui renferment les compétences techniques et professionnelles propres à la FAO.

III. Ajustements à apporter au budget et aux postes

A. Ajustements à apporter à la répartition des crédits entre les chapitres du budget

42. Les changements à apporter à la répartition par chapitre budgétaire découlent des propositions programmatiques et opérationnelles décrites à la *section II*. L'impact net de ces changements est présenté au *tableau 1*.

- La *colonne 1* indique la répartition des crédits entre les chapitres du budget telle qu'approuvée par la Conférence dans sa [résolution 4/2023](#);
- La *colonne 2* indique les effets nets des ajustements liés aux propositions programmatiques et opérationnelles, lesquels n'ont aucune incidence financière;
- La *colonne 3* indique la répartition des crédits ouverts pour 2024-2025 après ajustements, pour approbation par le Conseil conformément à l'article 4.5 du Règlement financier.

Tableau 1: Budget 2024-2025 révisé, par chapitre (en milliers d'USD)

	Chapitre budgétaire	Résolution 4/2023 de la Conférence	Variation	Aj. au PTB 2024-2025
1.	Amélioration de la production	160 604	(296)	160 308
2	Amélioration de la nutrition	123 880	(160)	132 720
3	Amélioration de l'environnement	120 692	(300)	120 392
4	Amélioration des conditions de vie	127 117	(213)	126 904
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	70 973	1 694	72 668
6	Programme de coopération technique	143 133	0	143 133
7	Activités de diffusion	72 017	(95)	71 922
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 552	(167)	35 384
9	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	59 324	92	59 415
10	Administration efficiente et efficace	62 298	(161)	62 137
11	Imprévus	600	0	600
12	Dépenses d'équipement	14 506	(206)	14 000
13	Dépenses de sécurité	22 300	(188)	22 112
	Ouvertures de crédits totales (montant net)	1 021 696	0	1 021 696

43. L'annexe 4 présente les ouvertures de crédits nettes pour 2024-2025 par unité, et l'annexe 5 le budget par chapitre et par région, tel qu'approuvé par la Conférence.

B. Ajustements à apporter aux postes inscrits au PTB

44. Les changements relatifs aux postes résultent principalement de la création du Bureau des jeunes et des femmes, qui sera doté d'un poste de directeur, de quatre postes de fonctionnaires du cadre organique et de deux postes des services généraux, ainsi que de l'inscription au budget de deux nouveaux postes, l'un pour le Bureau de la déontologie et l'autre pour le Bureau des PEID, des PMA et des PDSL, comme indiqué à la section II. Pour compenser l'augmentation nette totale du nombre de postes inscrits au budget, on prévoit de supprimer un nombre équivalent de postes, principalement dans l'axe Développement économique et social, en adoptant des modalités de dotation en personnel plus souples et ainsi mieux adaptées à l'évolution des besoins. Le nombre total de postes reste identique à celui qui était prévu dans le PTB 2024-2025¹⁷.

45. L'annexe 6 présente les effectifs par classe et par unité.

C. Montant estimatif révisé des ressources extrabudgétaires

46. Comme on peut le voir dans le tableau 2, les estimations les plus récentes de la FAO indiquent que l'Organisation pourra compter sur des contributions volontaires de l'ordre de 3 milliards d'USD pour l'exercice 2024-2025. Ces chiffres demeurent conformes à ceux annoncés dans le PTB 2024-2025. L'analyse des conditions et des hypothèses qui sous-tendent les prévisions de dépenses financées au moyen de contributions volontaires n'a révélé aucun changement de tendance susceptible de nécessiter une révision des estimations.

47. Comme on le sait, le Programme de travail de la FAO fonctionne selon un modèle de financement intégré, qui s'appuie à la fois sur des contributions ordinaires (mises en recouvrement) et sur des contributions volontaires pour soutenir l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et plus particulièrement du cadre de résultats adopté par les membres dans le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025.

¹⁷ C 2023/3, paragraphe 128.

Tableau 2: Proposition de budget 2024-2025 révisée, par chapitre et par source de financement (en milliers d'USD)

	Chapitre budgétaire	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Total
1	Amélioration de la production	160 308	523 209	683 517
2	Amélioration de la nutrition	132 720	263 010	395 730
3	Amélioration de l'environnement	120 392	468 237	588 629
4	Amélioration des conditions de vie	126 904	1 681 239	1 808 144
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	72 668	22 772	95 440
6	Programme de coopération technique	143 133	0	143 133
7	Activités de diffusion	71 922	8 975	80 897
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 384	222	35 606
9	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	59 415	4 740	64 155
10	Administration efficiente et efficace	62 137	6 943	69 080
11	Imprévus	600	0	600
12	Dépenses d'équipement	14 000	0	14 000
13	Dépenses de sécurité	22 112	0	22 112
	Total	1 021 696	2 979 347	4 001 043

48. Les membres ont souligné qu'il importait, dans une perspective à plus long terme, d'examiner et de gérer l'équilibre entre les contributions ordinaires et volontaires¹⁸. À l'avenir, l'Organisation continuera d'évaluer sa situation financière, les résultats probants obtenus et les lacunes à combler, en tenant compte des tendances, des défis, des besoins et des possibilités qui se font jour dans l'environnement extérieur, afin de mieux tirer parti de ses atouts distinctifs et de déterminer les modifications qu'elle pourrait devoir apporter à son modèle de financement pour renforcer la pérennité et l'efficacité de ses activités.

49. S'agissant des contributions ordinaires, l'Organisation a vu son pouvoir d'achat diminuer de 67 millions d'USD, soit environ 7 pour cent, au cours des 12 dernières années¹⁹. En approuvant un budget qui prévoit des augmentations de coûts au titre du Programme ordinaire pour l'exercice biennal 2024-2025, la Conférence a mis un frein à cette tendance. Il n'en reste pas moins que le budget statutaire demeure soumis à de fortes tensions en raison non seulement de son érosion progressive en valeur réelle, mais aussi de sollicitations toujours plus importantes du fait des conflits, du changement climatique et de perspectives macroéconomiques peu favorables, notamment dans le sillage de la pandémie de covid-19.

50. S'agissant des contributions volontaires, il convient de souligner que la majorité d'entre elles ont une affectation précise et sont fortement concentrées. Au cours des derniers exercices biennaux, plusieurs changements se sont opérés dans la composition du portefeuille global de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées, avec une augmentation importante de la proportion de financements axés sur les interventions d'urgence et de financements engagés au titre de fonds climatiques verticaux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Fonds vert pour le climat (FVC) – et une diminution de la part des autres projets de développement, malgré une hausse encourageante des ressources provenant

¹⁸ C 2023/REP, paragraphe 60.

¹⁹ [Note d'information n° 1](#) relative au Programme de travail et budget 2024-2025.

d'institutions financières internationales et de banques multilatérales de développement²⁰. En outre, alors que les ressources mobilisées par l'entremise de fonds verticaux et de banques multilatérales de développement sont la plupart du temps consacrées à des projets de grande envergure et de longue haleine, la part toujours plus réduite du financement bilatéral du développement se retrouve fragmentée en une multitude de projets, souvent de taille modeste, ce qui complique les choses sur les plans administratif et opérationnel.

51. D'une manière générale, la FAO est confrontée à une situation paradoxale en matière de financement: d'un côté, les organes directeurs ont donné un important témoignage de leur confiance envers l'Organisation et le travail qu'elle accomplit – en approuvant une hausse du budget ordinaire pour 2024-2025 afin de tenir compte de l'inflation –, et les contributions volontaires ont atteint un niveau record qui reflète la grande confiance accordée par les partenaires fournisseurs de ressources à la FAO; de l'autre côté, chacune de ces médailles a son revers dans la mesure où le budget ordinaire demeure très tendu – ce qui complique la tâche de l'Organisation dans l'exercice de son mandat normatif mondial et dans la recherche de meilleures synergies avec le vaste portefeuille de projets financés par des contributions volontaires – et où les contributions volontaires, même si elles n'ont jamais été aussi importantes, sont extrêmement fragmentées et en grande partie réservées à des fins spéciales.

52. La recherche d'un équilibre optimal entre les contributions ordinaires et volontaires nécessitera un engagement mutuel de la part de la Direction de la FAO et des membres. Un dialogue constructif s'est déjà amorcé à la suite de la tenue en juin 2023 d'une première réunion informelle consacrée aux contributions extrabudgétaires, et ce dialogue est appelé à se poursuivre et à s'élargir à mesure que nous nous pencherons sur les perspectives financières globales de la FAO.

53. On notera également que dans ses rapports, l'Organisation s'est jusqu'à présent limitée, à quelques exceptions près, à rendre compte des fonds reçus et de leur utilisation. Compte tenu de sa position d'organisation mondiale détentrice de connaissances et de son statut d'institution spécialisée des Nations Unies, ainsi que de l'importance de ses activités d'élaboration de normes fondées sur des données scientifiques et de son travail de production de corpus de données et d'éléments factuels, la FAO a beaucoup d'atouts en main pour développer un message axé sur l'impact qui mette aussi l'accent sur la manière dont le travail en amont réalisé par l'Organisation favorise des investissements plus importants de la part d'autres acteurs.

IV. Économies et gains d'efficience

54. Dès son arrivée à la tête de l'Organisation, le Directeur général a insisté sur la nécessité de restructurer et de moderniser la FAO, plaçant son premier mandat sous le signe des « quatre E » et son deuxième sous le signe des « quatre R ». Ainsi, après avoir mis l'accent sur l'*efficience* et l'*efficacité* dans le but d'obtenir des résultats *extraordinaires* et d'atteindre l'*excellence*, il poursuit maintenant sa mission en donnant la priorité au *relèvement* après la pandémie et les conflits, à la *réforme* des systèmes de l'Organisation pour les adapter aux objectifs visés, à la *reconstruction* du réseau et des capacités de la FAO et à la *renaissance* de l'Organisation dans l'optique d'un avenir meilleur.

55. On trouvera dans le présent document un aperçu des économies et des gains d'efficience qui ont été réalisés et qui sont attendus, conformément aux indications de la Conférence. La Direction continuera de faire le point sur cette question par la voie des mécanismes prévus à cet effet.

²⁰ Comme indiqué dans la [Note d'information n° 3](#) relative au Programme de travail et budget 2024-2025, on estime que les interventions d'urgence et de relèvement et les projets financés par des fonds verticaux concentrent plus de 70 pour cent des contributions volontaires.

Définitions et principes

56. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies initiée par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des priorités arrêtées par ce dernier en matière d'efficacité, trois formes de gains d'efficacité ont été définies:

- 1) les réductions de coûts, qui consistent à diminuer la quantité de ressources financières engagées pour atteindre un résultat donné (ce type de gain d'efficacité pourrait permettre de réduire les dépenses courantes et/ou d'éviter d'éventuelles augmentations de prix à l'avenir);
- 2) les gains de temps, qui passent par une réduction du niveau global d'effort requis pour mener à bien une tâche donnée; et
- 3) les améliorations de l'efficacité, qui se traduisent par des progrès sur le plan qualitatif, comme une réduction des risques ou un rehaussement de la qualité de service.

57. Par le passé, le Conseil de la FAO a défini les gains d'efficacité comme «des réductions du coût des intrants sans impact matériel négatif sur les produits²¹», ce qui correspond à la première catégorie décrite ci-dessus. Dans le présent document et dans les rapports futurs, l'information communiquée aux organes directeurs couvrira l'ensemble des trois catégories, dans un souci d'exhaustivité et de cohérence avec la pratique en la matière au sein du système des Nations Unies.

58. Conformément aux explications données dans de précédents rapports, l'Organisation procède de trois manières différentes pour réaliser des gains d'efficacité:

- elle s'efforce de prendre des mesures axées sur les intrants, par exemple en modifiant les dispositions en matière de voyages;
- elle cherche des gains d'efficacité au niveau des processus, c'est-à-dire en modifiant les politiques, les procédures et les méthodes de travail pour simplifier les opérations et les fonctions administratives; et
- elle augmente le recouvrement des coûts liés à divers services fournis par l'Organisation, tels que les services d'appui aux projets.

Gains d'efficacité réalisés

59. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de longue date de la FAO en faveur d'une culture axée sur l'utilisation optimale des ressources et d'une approche consistant à appliquer le principe de rationalisation à l'ensemble de la fonction administrative, tout en conservant et en renforçant, dans la mesure du possible, les capacités techniques de l'Organisation.

60. Les gains d'efficacité obtenus au cours des 10 dernières années répondaient à l'impératif de générer des économies à chaque exercice biennal pour permettre à la FAO de continuer d'exécuter son programme de travail, malgré un budget à croissance nulle et des hausses de coûts inévitables. Il a fallu utiliser les ressources de manière plus judicieuse et rationaliser les activités pour pouvoir fournir les services nécessaires à la bonne exécution des fonctions essentielles avec un budget resté inchangé en valeur nominale, ce qui signifiait un recul du pouvoir d'achat.

61. Les frais de voyage sont un domaine qui illustre bien les gains d'efficacité que la FAO s'efforce en permanence de trouver: après la forte augmentation des prix des billets d'avion en 2022 et 2023, l'Organisation est parvenue à remédier à la situation en limitant le nombre de voyages officiels, conformément à la politique encourageant dans la mesure du possible le recours à la visioconférence pour

²¹ CL 110/REP, paragraphe 24, alinéa a).

les réunions, et en appliquant de manière stricte la règle stipulant que les billets d'avion doivent être achetés à l'avance.

62. Outre les gains d'efficacité qui sont régulièrement recherchés, certaines économies ont pu être réalisées dans des domaines particuliers au cours de la dernière décennie, par exemple: de 2012 à 2015, des économies au niveau des dépenses de personnel et des dépenses administratives pour un montant total de 108,2 millions d'USD, avec la suppression de 235 postes²²; de 2016 à 2019, des économies s'élevant au total à 48,7 millions d'USD, principalement grâce à une diminution des dépenses de personnel, à la rationalisation de services internes et à la réduction des dépenses liées aux consultants, aux voyages et aux achats²³; et de 2020 à 2023, des gains d'efficacité substantiels, notamment grâce à un meilleur recouvrement des dépenses d'appui directes et indirectes associées à la mise en œuvre des projets financés par des fonds fiduciaires.

Initiatives prévues

Feuille de route sur la planification des ressources institutionnelles

63. L'environnement de planification des ressources institutionnelles à la FAO comprend les politiques et procédures administratives et opérationnelles ainsi que les systèmes d'information qui les sous-tendent. Il est primordial de gérer cet environnement de manière efficace et efficiente pour assurer le bon déroulement des activités de la FAO dans le monde et la bonne exécution du Cadre stratégique.

64. La FAO a fait réaliser une étude approfondie de son environnement de planification des ressources institutionnelles en 2017, puis une étude complémentaire en 2021, lesquelles ont débouché sur une feuille de route comprenant des recommandations d'améliorations, axées sur quatre domaines clés: i) la gestion des projets et des programmes; ii) la planification et la gestion des ressources humaines; iii) la gestion des achats et la gestion intégrée de la logistique; et iv) l'intégration, l'analyse et la communication des données. Un projet baptisé PROMYS a été mis sur pied afin de traiter en priorité la gestion des projets et des programmes, qui revêt une importance cruciale.

65. Une gouvernance renforcée en matière de planification des ressources institutionnelles a été mise en place pour assurer une gestion coordonnée du processus d'amélioration. En 2023, les premières mesures ont été prises pour essayer de mieux comprendre les principaux problèmes et élaborer une vision de ce que seront les processus administratifs de demain. Les étapes suivantes, à savoir la définition d'un cahier des charges détaillé, la conception de solutions et le déploiement, devraient se dérouler au cours des trois à quatre prochaines années.

66. L'amélioration de la planification des ressources institutionnelles devrait se traduire par des gains d'efficacité notables, surtout centrés sur l'efficacité et la qualité, en ce qui concerne l'intégration et la rationalisation des processus, le renforcement des contrôles internes, la réduction des opérations manuelles et l'amélioration de l'appui au contrôle de la gestion et à la prise de décisions.

67. Il est important de noter que si l'on veut que ces gains d'efficacité se concrétisent, il faut engager les investissements nécessaires tout au long du projet en tant que tel, en termes de dépenses en capital, ainsi que pour couvrir les coûts permanents associés aux frais de licence et à la maintenance des systèmes connexes. De plus amples informations sur les gains d'efficacité attendus seront communiquées à l'issue de la phase de planification détaillée des différentes initiatives.

²² C 2017/8, paragraphes 346 à 354.

²³ C 2019/3, paragraphes 106 et 107.

Feuille de route relative à l'efficacité

68. La FAO est résolue à contribuer à la réalisation du programme d'efficacité des Nations Unies, qui fait partie de la vision et des propositions du Secrétaire général de l'ONU concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, amorcé en 2017. Elle a signé des accords à cet effet et collabore aux principales initiatives de réforme visant à accroître l'efficacité, à savoir: i) les stratégies relatives aux activités d'appui: la FAO apporte sa contribution à la mise en œuvre de 123 stratégies au niveau national et de cinq stratégies au niveau régional; ii) le système de partage des locaux des Nations Unies: la participation de la FAO est limitée dans la mesure où, dans de nombreux pays, les locaux où elle exerce ses activités sont mis à sa disposition par les gouvernements; iii) la mise en place de services administratifs communs, qui prévoit un mécanisme de collaboration pour les services d'appui dans les pays; et iv) l'établissement de services partagés mondiaux, qui permet de générer des gains d'efficacité et de tirer parti des technologies, des accords et des compétences techniques qui sont disponibles au sein du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, à l'image de l'accord de location de parc de véhicules que la FAO a mis en place avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

69. La FAO a mis en place des dispositifs de gouvernance interne et un plan d'action détaillé pour assurer une gestion coordonnée des différentes initiatives. Celles-ci devraient donner lieu à des gains d'efficacité, principalement sous la forme d'améliorations de la qualité et de réductions des coûts. Les économies réalisées devraient profiter principalement au portefeuille de projets extrabudgétaires de l'Organisation, puisqu'elles permettront aux équipes de projet de se concentrer sur des activités à valeur ajoutée ou de revoir les budgets de projet pour réaffecter une partie des ressources à des activités supplémentaires.

70. Outre le programme d'efficacité des Nations Unies, la feuille de route relative à l'efficacité comprend des initiatives propres à la FAO, telles que le renforcement de l'intégration verticale des flux de travaux administratifs ou encore le transfert du traitement des opérations administratives – actuellement géré au niveau des pays – vers le Centre des services communs (CSLC). Cela pourrait générer des gains d'efficacité principalement en termes de renforcement des contrôles internes, d'amélioration de la qualité et de gains de temps, puisqu'il sera possible de bénéficier de l'efficacité du personnel spécialisé et de l'appui technique de pointe disponible au CSLC tout en permettant aux bureaux de pays de consacrer leur temps à des activités à plus forte valeur ajoutée.

V. Décisions à prendre

71. Le Comité du Programme, le Comité financier et les participants à leur Réunion conjointe sont priés d'examiner les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025 et à donner des indications au Conseil.

72. Le Conseil est prié d'examiner les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025 et:

- a) d'approuver la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres du budget, telle qu'elle figure au *tableau 1*;
- b) d'examiner les postes inscrits au budget, tels que révisés (*annexe 6*);
- c) d'approuver l'organigramme révisé (*annexe 7*).

73. Le Conseil est également prié de prendre note du cadre de résultats révisé (*annexe 1*) et du montant estimatif des ressources extrabudgétaires (*tableau 3*).

74. Le Conseil souhaitera peut-être aussi encourager les Membres à verser des contributions volontaires et souligner qu'il est important de disposer de financements volontaires non préaffectés ou ayant une préaffectation particulière partielle pour faciliter l'exécution au titre des priorités définies dans le Programme de travail intégré.

75. Le Conseil est invité à noter que d'autres virements budgétaires pourraient devoir être effectués au cours de l'exercice biennal, du fait de la planification plus détaillée des activités et de la mise en œuvre des modalités d'application les plus efficaces et les plus efficientes. Les virements qu'il faudrait effectuer, à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un chapitre à un autre, pour exécuter le PTB au cours de l'exercice biennal seront traités conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier.